

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents ?

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POUJIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER

Absents:

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote: M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Guerric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI. Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET:

14 - Projet d'aménagement des locaux du service Archives Municipales et Communautaires dans les anciens locaux de VNF (Voies Navigables de France) aux Prés de Vaux - Approbation du programme de travaux et du financement

Projet d'aménagement des locaux du service Archives Municipales et Communautaires dans les anciens locaux de VNF (Voies Navigables de France) aux Prés de Vaux Approbation du programme de travaux et du financement

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

I - Contexte

Le service mutualisé des Archives Municipales (AM) collecte, trie, classe, conserve et communique les archives produites par les services de la Ville et depuis 2006 par ceux de la CAGB. Il s'agit d'une mission obligatoire, prévue par le Code du patrimoine, pour toute collectivité supérieure à 10 000 habitants et pour tout EPCI.

Les Archives Municipales disposent rue de la Bibliothèque de bureaux et d'une salle de lecture pour communiquer les documents aux lecteurs. La plus grosse partie de leurs fonds (environ 85 %) est entreposée dans des espaces loués à une société privée, la Société d'Archivage Moderne (SAM), située place Charles Guyon aux Prés de Vaux.

En 2016, le coût des frais de location s'est élevé à 91 120 €.

Aujourd'hui, environ 6,5 km d'archives (la série W des archives contemporaines à partir de 1953 et la totalité des archives de la CAGB) sont stockés à la SAM.

En 15 ans, entre l'augmentation de la volumétrie des fonds et la hausse des baux, le loyer payé a doublé, passant de 43 000 € à plus de 90 000 € TTC. Ce mouvement de hausse se poursuivra dans les années à venir.

Par ailleurs, les locaux loués à la SAM se sont dégradés avec le temps. Une visite d'inspection menée le 7 juin 2016 par la directrice des archives départementales du Doubs qui a autorité scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales, a émis un avis négatif sur les conditions de conservation. Si ces dernières ne s'améliorent pas, la Ville de Besançon peut être contrainte à conserver ses archives dans des espaces conformes à la conservation. Seule la SAM est en théorie en mesure de répondre à cette exigence, mais dans des espaces dits «agréés», plus onéreux.

D'autre part, les archivistes municipaux pourraient ne plus y avoir accès car la SAM est contrainte de respecter la clause de confidentialité. Ces derniers se retrouveraient alors sans possibilité de remplir leurs missions.

Il convient aujourd'hui de trouver une solution pour améliorer les conditions de conservation et de travail du service des Archives Municipales.

II - Procédure

La Ville a acquis les anciens locaux de VNF situés aux Prés de Vaux, près de l'écluse de la Malate, juchés sur un terre-plein en zone non inondable.

La proposition qui est faite est donc de transférer l'ensemble des archives stockées à la SAM dans ce bâtiment et ainsi de supprimer les coûts de location.

Pour cela, il convient d'effectuer des travaux d'aménagement pour rendre conformes les locaux aux exigences de conservation des archives.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 550 000 € TTC décomposé de la manière suivante :

- 550 000 € de «travaux du propriétaire» (étanchéité du toit essentiellement et divers travaux de remise en état des locaux),
- 920 000 € de travaux spécifiques au stockage des archives (doublage des parois, chauffage, aération...),
- 80 000 € liés au déménagement (démontage, transport, remontage) des fonds d'archives et des rayonnages.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 23.824.2313.0095010B.33000.

III - Financement

Il convient de signaler que la réalisation de cet équipement permettra d'effectuer des économies de fonctionnement au titre des frais de location (91 120 €).

En 2016, les versements des services relevant de la CAGB ont représenté 43 % de l'ensemble des versements administratifs reçus par les Archives Municipales. Ce pourcentage évolue tous les ans, en fonction des besoins de versement. Néanmoins, il augmente régulièrement au fur et à mesure des mutualisations, des obligations législatives d'organisation administrative des services des collectivités territoriales et des transferts de compétences. La part du stock des archives relevant de services aujourd'hui de la compétence de la CAGB est estimée à un peu plus de 40 %. Cette part est amenée à croître dans les années à venir avec le passage à la CAGB des directions Eau, Assainissement et Voirie. Elle sera supérieure à 50 % du métrage linéaire total conservé en 2018.

Il est donc proposé que la CAGB participe au financement de cet investissement à hauteur de 50 % du montant HT, soit 645 000 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter une participation de la CAGB et d'autres financeurs potentiels, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

Préfecture au Doubs

Reçule 2,9 JAN 2018

Contrôle de legalite

Danielle DARD.

Pour le Maire.

Pour extrait conforme,

La Première Adjointe,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0